

Plan d'évacuation des eaux de chantier (PEE) pour les projets de la construction - DCPE872 (VD)

1) Renseignements généraux sur les travaux			
Dispositions légales : Le maître d'ouvrage (MO) est responsable de la protection des eaux et demeure garant de la conformité des rejets vis-à-vis de la législation en vigueur. En remettant le présent PEE, le MO et ses mandataires s'engagent à respecter les prescriptions de la directive cantonale relative à la Gestion des eaux de chantier DCPE872 (Lien : Eaux de chantier, Vaud).			
Construction concernée : N° de Parcelle : 1225 N° CAMAC : 250924 Nom du projet : Résidence Plantaz 17 Adresse du bâtiment : Chemin de la Plantaz 17, 1024 Ecublens VD			
Contacts	1 - Maître d'ouvrage	2 - Auteur de projet	
Entité/Société	STAF-D SA	Bocion & Billiaert SA	
Nom, Prénom	Fahrny, Florian	Bocion, Marc	
Téléphone	021 803 04 04	021 803 04 04	
E-mail	info@billiaert.com	info@billiaert.com	
Adresse	p.a. Bocion & Billiaert SA, Route de Denges 12A, 1027 Lonay	Route de Denges 12A, 1027 Lonay	
Contacts	3 - Direction de travaux *	4 - Entreprise : personne désignée pour la protection des eaux *	
Entité/Société	Bocion & Billiaert SA	A définir	
Nom, Prénom	Bocion, Marc		
Téléphone	021 803 04 04		
E-mail	info@billiaert.com		
Adresse	Route de Denges 12A, 1027 Lonay		
* Le présent formulaire complété avec l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 est à transmettre à l'autorité communale par le MO (ou délégué) avant le début des travaux.			
Informations sur les travaux			
Démolition ☒ Transformation ☐ Construction ☒		Surface de la fouille (terrassements) :	700 m ²
		Surface du radier (gros œuvres) :	520 m ²
Durée du chantier :	18 mois	Volume approximatif de béton :	A définir m ³
Description succincte des travaux : Démolition du bâtiment ECA n°1099 et construction d'un immeuble de 6 appartements avec Label Minergie Annexes au présent formulaire: Annexe 1: Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier (DGE-ASS). Annexe 2: Plan de situation de la gestion des eaux de chantier (adapté par Karakas & Français) Annexe 3: Plan de maintenance et critères de surveillance (Karakas & Français) Annexe 4: Procédure en cas d'incident lié aux eaux de chantier (Karakas & Français)			

2) Gestion des eaux de chantier : récolte, traitement, contrôle et évacuation

Secteurs et zones de protection des eaux : ☒ secteur üb ☐ secteur Au ☐ zones S

Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier

Le tableau de la page suivante (annexe 1) doit être dûment complété en tenant compte des travaux entrepris par le MO.

- En fonction du **dimensionnement des eaux de chantier**, les **dispositifs de traitement** et le **choix des exutoires** sont à déterminer conformément à la DCPE872.
- Les **moyens mis en place par le MO** doivent **garantir en tout temps le respect des prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux**.

Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques (ex. eaux de fouilles / lessivages) la formule suivante peut s'appliquer :

Volume eaux de chantier météoriques	=	Surface à considérer*	x	Intensité de pluie**	x	Coefficient de ruissellement**
--	---	-----------------------	---	----------------------	---	--------------------------------

* Selon les plans du projet (emprises des fouilles / zones lessivées / toute autre zone impactée par le projet)

** **Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques** un **support d'aide** est **disponible** selon l'accès suivant : [Lien : Eaux de chantier, Vaud](#).

Surface à considérer (m²)	Intensité de pluie (mm/j)	Coefficient de ruissellement	Débit d'eaux météoriques (m³/h) à reporter dans le tableau page suivante
700	50	1	1.5

3) Engagements du MO (ou délégué)

Le MO (ou délégué) **confirme avoir** :

- complété le **tableau à la page suivante (annexe 1)** (dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier)
- adjoint au présent PEE un/des plan(s) illustrant la gestion des eaux de chantier

☒ oui

☐ oui

Le MO (ou délégué) **s'engage à transmettre avant le début des travaux à l'autorité communale une version mise à jour du présent PEE** avec :

- l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 (en orange page 1)
- un plan d'urgence pour les événements extraordinaires (adapté avec les personnes de contact)

☒ oui

☒ oui

Signature du maitre d'ouvrage (ou délégué)

Date : **4 août 2026**

Prénom, Nom : **Marc, Bocion**

Signature(s) :



Annexe 1 : Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier				
Types d'eaux	Traitement	Exutoire	Débit max. projeté / à traiter (m³/h)	Commentaire(s)
Gros-œuvre				
Eaux de fouille Eaux de lessivage (contact avec béton, etc.)	☒ Décantation paroi plongeante + neutralisation	☒ Eaux usées ☐ Infiltration	1.5	Dimensionnement selon l'outil cantonal DGE-ASS (Surface de 700 m², pluie 50 mm/j, coefficient de ruissellement = 1)
Eaux de lavage (outils, coffrage, centrale à béton, roues d'engin de chantier...)		☒ Recyclage		Utilisation d'une station de lavage avec bac de récupération et recyclage de l'eau
Eaux de forage Eaux de fraisage (eaux de refroidissement)	☒ Décantation paroi plongeante + neutralisation ☐ Floculation	Pendant travaux ☒ Recyclage Après travaux ☒ Eaux usées	A définir	A définir
Eaux souterraines (non polluées)	☐ Décantation	☐ Infiltration ☐ Collecteur Eaux claire ☐ Eaux de surface		Fondations hors nappe
Second-œuvre				
Eaux de lavage		☐ Recyclage ☒ Traitement et évacuation selon les fiches de sécurité des produits		Gestion stricte des résidus de peinture, plâtre ou solvants. Évacuation via une entreprise spécialisée.
Eaux sanitaires				
Lavabo, WC		☐ Eaux usées ☒ WC chimiques		Mise en place de cabines sanitaires mobiles autonomes avec vidange régulière
Commentaire(s)				

Commentaire(s) (suite)

Dimensionnement du bassin de traitement selon la norme SIA 431

	Valeurs selon norme SIA 431	Valeurs recommandées selon retour d'expérience KF (= coefficient de sécurité de ~1.5)
Surface de décantation à considérer [m²] 0.02 m ² par l/min	0.5	0.7
Volume de traitement à considérer [m³] (= surface x hauteur de 1.20 m)	0.6	0.9

COLLECTE DES EAUX DE CHANTIER

Les eaux de chantier seront collectées via cunnettes et puisards de fond de fouille (plan en annexe).

Leurs nombres et disposition seront adaptés par l'entreprise en fonction des besoins du chantier.

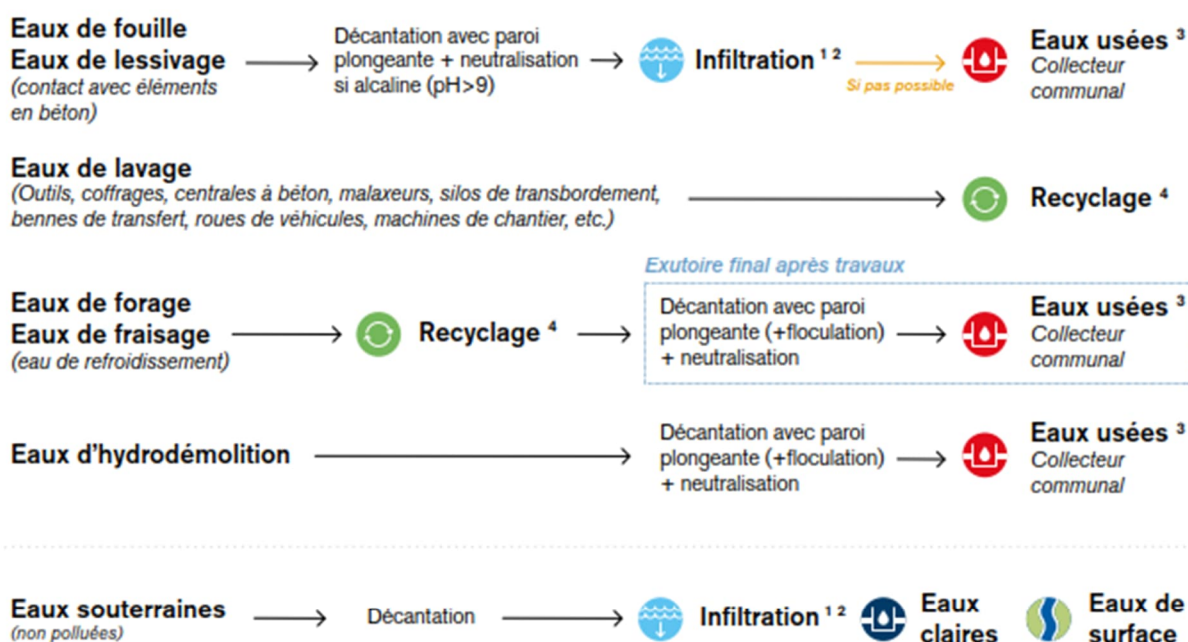
Les puisards devront être curés régulièrement. Il est recommandé de les surélever légèrement (voir figure ci-dessous).



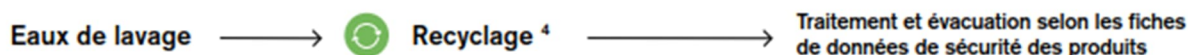
Annexes :

Schéma de principe pour le traitement et l'évacuation des eaux de chantier (extrait de la DCPE 872)

Gros-œuvre



Second-œuvre



Eaux sanitaires



Stockage



¹ cf. schéma 3 illustrant le principe d'infiltration à travers la couche biologiquement active du sol.

² L'évacuation par infiltration des eaux de fouille, de lessivage et souterraines, après traitement, est soumise à une autorisation spéciale de la part de la Section Eaux souterraines de la DGE dans les secteurs particulièrement menacés (secteurs Au/Ao de protection des eaux et aires d'alimentation Zu).

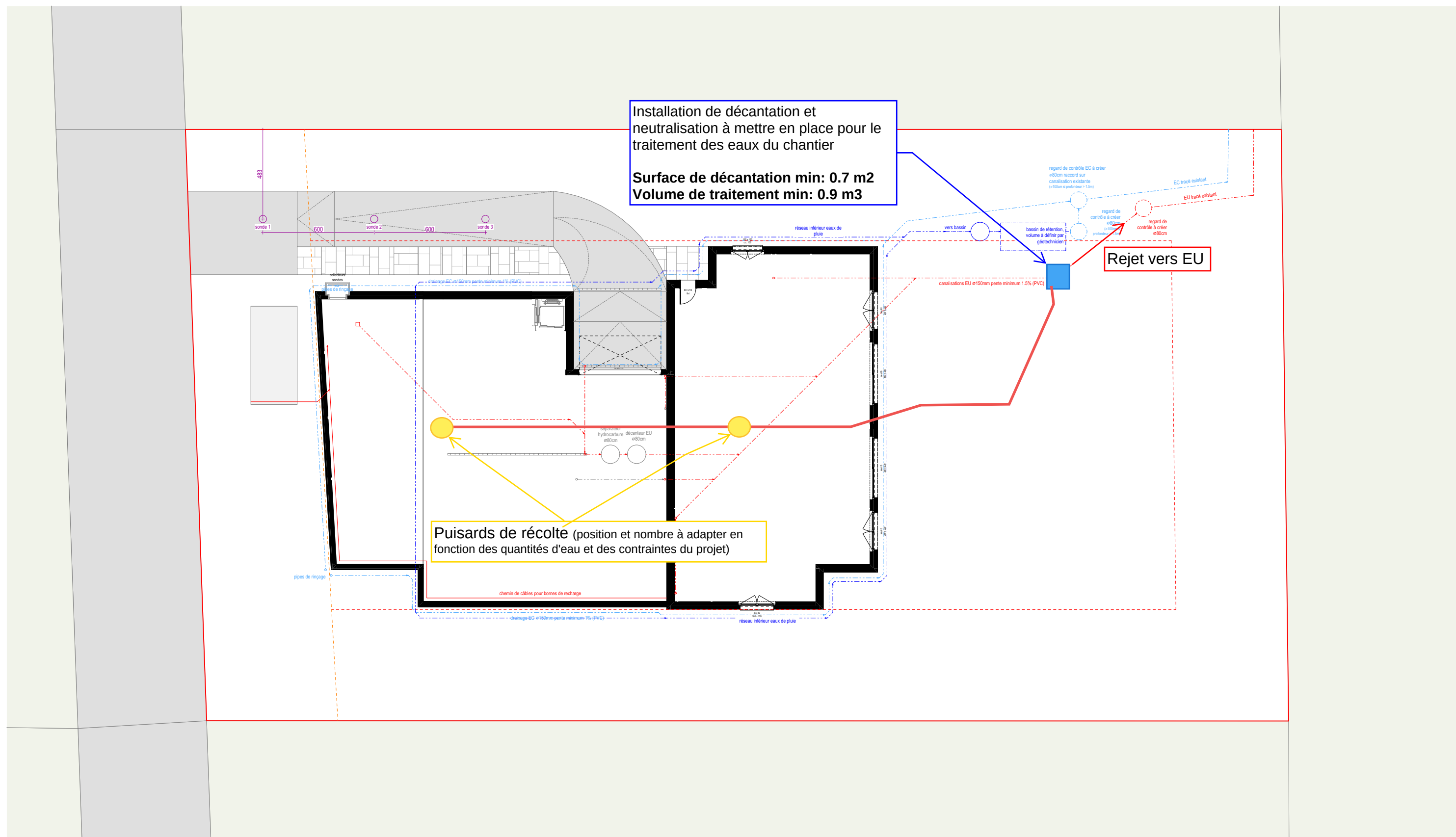
³ Un préavis favorable de la STEP est nécessaire. Cette dernière fixe les conditions de rejet, peut exiger l'installation d'un compteur d'eau et imposer une taxe de rejet pour les déversements dans les eaux usées.

⁴ L'autorité compétente peut autoriser exceptionnellement le rejet de ces eaux dans le collecteur des eaux usées (STEP).



Propriétaire:

Architecte:



Plan de maintenance et de surveillance du système de traitement

Selon SIA 431 / DCPE 872 / aide-mémoire VSA*

Responsable de la surveillance/entretien	Entreprise:		Caractéristiques des rejets Type de rejet : Discontinu / Continu** Exutoire : Eaux usées /Eaux claires/ infiltration /Eaux de surfaces Débit de rejet maximal autorisé : 3.74 l/s
	Position :		
	Contact:		
	Téléphone:		

SSF = Selon spécification du fournisseur

ENT-Besoin = À adapter par l'entreprise selon les besoins du chantier

**Mesure/périodicité uniquement pour rejet continu

Plan de maintenance de l'installation de traitement		
Elément	Entretien	Périodicité
Bassin de décantation	Vérification du niveau de boue et vidange lorsque le niveau maximal de boues défini pour l'installation est atteint.	ENT-Besoin
Bassin de neutralisation	Vérifier que les tuyaux d'injection de gaz ne sont pas recouverts de boue. Vérification du stock de CO ₂ .	ENT-Besoin 1x/jour / SSF
Sonde pH automatique	Contrôle de la déviation de la sonde automatique au moyen d'un pH-mètre portable étalonné. En cas d'écart supérieur à la tolérance définie, nettoyage puis étalonnage de la sonde. Etalonnage de la sonde au moyen de solutions tampons adaptées.	1x semaine / SSF 2x par mois / SSF
Sonde turbidité automatique	Nettoyage, contrôle avec un turbidimètre portable et étalonnage selon les spécifications du fournisseur.	SSF
Divers	Entretien d'autres éléments du système (alimentation électrique, système d'alarme/arrêt automatique...). Essai de l'alarme, de la vanne et de la pompe d'arrêt automatique et vérification du comportement en cas de défaut de sonde ou de coupure électrique du système.	SSF
Contrôle des normes de rejets	Contrôle manuel du pH	Avant chaque rejet **1x par semaine
	Contrôle manuel de la turbidité	Avant chaque rejet **1x par jour
	Contrôle de l'absence de trainées huileuses	Avant chaque rejet **2x par jour
	Inscription dans carnet de suivi - Mention personne/date/heure/valeurs	Chaque contrôle

Méthodes de surveillance selon type de rejet					
	Type d'eau	Transparence	Matière en suspension <i>Équivalent en turbidité (approximatif)</i>	Valeur pH	Hydrocarbures totaux (carburant, huiles et graisses)
Exigences légales	Infiltration/Eaux sup./Eaux claires	30 cm selon Snellen	20 mg/l 40 NTU	6.5 à 9.0	10 mg/l
	STEP (eaux usées)	Aucun dépôt dans les canalisations d'eaux usées	200 mg/l 400 NTU	6.5 à 9.0	20 mg/l
Méthode de mesure	Déversement discontinu	Mètre gradué plongé à 30 cm	Analyse en laboratoire, <i>Turbidimètre de terrain</i>	Bandelettes de test pH (valeurs entre 0 et 14)	Contrôle visuel des trainées huileuses
	Déversement continu	Sonde de turbidité avec enregistrement automatique	Analyse en laboratoire, <i>Turbidimètre de terrain</i>	Sonde pH avec enregistrement automatique	Plusieurs contrôles visuels par jour des trainées huileuses
Documentation des résultats de mesure	Déversement discontinu	À chaque déversement, par écrit et avec mention de la date et de l'heure	À chaque déversement, par écrit et avec mention de la date et de l'heure	À chaque déversement, par écrit et avec mention de la date et de l'heure	À chaque contrôle, par écrit et avec mention de la date et de l'heure
	Déversement continu	Enregistrement continu	Enregistrement continu	Enregistrement continu	À chaque contrôle, par écrit et avec mention de la date et de l'heure
Système d'alarme (seulement en cas de déversement continu)	Infiltration/Eaux sup.	Infiltration/Eaux sup.	Infiltration/Eaux sup.	Infiltration/Eaux sup.	Infiltration/Eaux sup.
	STEP	STEP	STEP	STEP	STEP

L'entreprise assure l'autocontrôle, l'entretien et le bon fonctionnement de ses installations de traitement et d'évacuation des eaux. Tous les travaux d'entretien et les contrôles doivent être documentés dans un carnet de surveillance de chantier. **À la sortie du traitement, la qualité des eaux évacuées devra être en permanence conformes aux valeurs limites applicables exigées par l'OEaux.**

*Ce document constitue une synthèse non exhaustive des opérations de maintenance à réaliser dans le cadre du traitement des eaux de chantier. L'entreprise Karakas & Français ne pourra en aucun cas être tenue responsable de rejets non-conformes. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux normes et directives en vigueur.

PROCÉDURE EN CAS D'INCIDENT LIÉ AUX EAUX DE CHANTIER

Situation	Objectif de la procedure
Non-conformité	Empêcher tout rejet non conforme vers le milieu récepteur.
Dysfonctionnement	Rétablir le fonctionnement de l'installation avant toute reprise des rejets.
Pollution accidentelle	Limiter immédiatement la propagation de la pollution et protéger les eaux.

Situation	Procédure
NON-CONFORMITÉ DU REJET	1. Arrêter immédiatement le rejet ou le pompage. 2. En cas d'atteinte ou de risque d'atteinte au milieu naturel : appeler le 118 et informer la DGE-BIODIV et suivre l'organigramme d'alarme.. 3.Vérifier le fonctionnement de l'installation (sonde de mesures automatiques, décantation, neutralisation, pompes, alimentation électrique, débit). 4. Corriger le dysfonctionnement et poursuivre le traitement si nécessaire. 5. Avant toute reprise : contrôler le pH, la turbidité et l'absence de pollution visible. 6. Si le rejet reste non conforme : maintenir l'arrêt, informer le SER et la Direction des travaux. 7. Consigner l'événement dans le journal de chantier.
DYSFONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT	1. Arrêter immédiatement le pompage ou le rejet. 2. En cas d'atteinte ou de risque d'atteinte au milieu naturel : appeler le 118 et informer la DGE-BIODIV. 3. Identifier la cause de la panne. 4. Procéder aux réparations nécessaires. 5. Contrôler le bon fonctionnement avant la remise en service. 6. Si un risque de pollution existe, appliquer immédiatement la procédure 'Pollution accidentelle' ci-dessus et suivre l'organigramme d'alarme.
POLLUTION ACCIDENTELLE	1. Supprimer la source de pollution et arrêter le pompage si nécessaire. 2. Mettre en œuvre les mesures de confinement (absorbants, confinement des eaux polluées, dérapage). 3. Informer immédiatement le SER et la Direction des travaux. 4. En cas d'atteinte ou de risque d'atteinte au milieu naturel : appeler le 118 et informer la DGE-BIODIV. 5. Documenter l'événement et appliquer l'organigramme d'alerte du chantier.